



2018-09-14
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 septembre 2018 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants:

M^{me} NANCY MCAULEY
M. RICHARD JEAN

M^{me} NANCY MORAIS
M. NORMAND JOLICOEUR

M^{me} CHRISTINE RICHER
M. PIERRE BOIVIN

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. LOUIS VENNE**
Le Directeur Général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI**s est aussi présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- ❖ Adoption de l'ordre du jour
- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 10 août 2018
- ❖ Rapport du maire
- ❖ Correspondance
- ❖ Période de questions d'ordre général
- ❖ **Résolutions :**
 - Remboursement de frais de camps de jour 2018 – Madame Michaud
 - Règlement numéro 124-2018 – Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie révisé des employés et abrogeant le règlement numéro 116-2016
 - Adoption du projet des prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale du Parc industriel vert de Papineau (PIRVP)
 - Sable pour abrasifs - hiver 2018-2019
 - Asphaltage – chemin du Tour-du-Lac
 - Embauche de Monsieur Jephté Saintilus à titre d'Officier en Bâtiment et en Environnement
 - Camion incendie
 - Appel d'offres pour un tracteur usagé
 - Jeux d'eau – Politique de soutien aux projets structurants
 - Consultation publique pour le projet sur le contrôle des insectes piqueurs
 - Petits Bonheurs LDP – subvention
 - Accès sécuritaires pour les chemins Lac-Lévesque et Conrad-Schmidt – Demande d'appui
 - Dossier - 7983077 Canada inc
 - Dossier – 356, chemin du Lac-de-la-Carpe
- ❖ **Finance :**
 - Rapport des dépenses autorisées par le Directeur général
 - Approbation des comptes payables
- ❖ Affaires nouvelles
- ❖ Période d'intervention des membres du conseil
- ❖ Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- ❖ Levée de la séance

* * * * *

2018-09-168 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé M. Richard Jean

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et varia ouvert.

Adopté

2018-09-169 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier a remis copie du procès-verbal de la séance du 10 août 2018, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il



est dispensé d'en faire la lecture ;

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE le procès-verbal de la séance du 10 août 2018 soit approuvé, tel que déposé.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2018-09-170 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CAMPS DE JOUR 2018 – MADAME MICHAUD

CONSIDÉRANT la politique de remboursement des frais de camps de jour hors territoire adoptée le 8 mai 2015 par la résolution numéro 2015-05-084 ;

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QUE les frais de camps de jour de Madame Jessica Michaud pour Alexane et Noah Desrochers soient remboursés au montant de 300 \$.

Adopté

2018-09-171 REGLEMENT NUMERO 124-2018 – RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES EMPLOYÉS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 116-2016

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

CONSIDÉRANT que la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Projet de loi 155 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec) qui a été sanctionné le 19 avril 2018 et prévoit des règles d'après-mandat pour certains employés ;

CONSIDÉRANT que l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 10 août 2018 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 12 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 16 août 2018 ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-des-Plages ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 10 août 2018 ;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE Le conseil municipal de Lac-des-Plages ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1 PREAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 OBJET

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

ARTICLE 3 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-des-Plages, joint en annexe A est adopté.

ARTICLE 4 PRISE DE CONNAISSANCE DU CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE



Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

ARTICLE 5 ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code et notamment le règlement numéro 116-2016

ARTICLE 6 ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Adopté

2018-09-172 ADOPTION DU PROJET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL VERT DE PAPINEAU

ATTENDU que conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour adoption avant le 1^{er} octobre ;

ATTENDU le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière 2019 auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale ;

Il est proposé par M. Normand Jolicoeur

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages adoptent les prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec ;

ET QUE le secrétaire-trésorier et directeur général soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 14 septembre 2018.

Adopté

2018-09-173 SABLE POUR ABRASIFS - HIVER 2018-2019

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-07-142 autorisant un budget de 46 000 \$ pour l'achat de sel, de sable, de transport et de mise en pile de 3 500 tonnes d'abrasifs ;

CONSIDÉRANT que l'achat de sable doit tenir compte des distances de transport ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE L'achat de sable soit autorisé auprès de « Excavation R.B. Gauthier inc. », au montant de 6,33 \$ / tonne métrique, plus taxes.

QUE Le transport sera assuré par des camionneurs locaux et Camionnage en vrac de l'Outaouais.

Adopté

2018-09-174 ASPHALTAGE - CHEMIN DU TOUR-DU-LAC

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été envoyé à six entrepreneurs spécialisés ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de LEGD inc, Uniroc Construction inc et Pavages Multipro ;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE le contrat d'asphaltage du chemin du Tour-du-Lac soit accordé à LEGD inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 52 083,30 \$, plus taxes.

Adopté

2018-09-175 EMBAUCHE DE MONSIEUR JEPHTÉ SAINTILUS À TITRE D'OFFICIER EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT l'offre de d'emploi pour un poste d'Officier Municipal en Bâtiment et en Environnement (OMBE) ;

Il est proposé par M. Richard Jean



QUE l'embauche de Monsieur Jephté Saintilus soit autorisée au poste d'Officier Municipal en Bâtiment et en Environnement (OMBE) pour la Municipalité de Lac-des-Plages.

QU' monsieur Jephté Saintilus soit mandaté à faire appliquer la réglementation d'urbanisme et à émettre les permis et certificats, ainsi qu'à visiter et à examiner, entre 7 et 19 heures, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés, pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice par la municipalité de ses règlements et pouvoirs.

QUE le Maire soit mandaté à signer le contrat d'embauche.

Adopté

2018-09-176 CAMION INCENDIE

CONSIDÉRANT que le service d'incendie de Saint-Émile-de-Suffolk et Lac-des-Plages a demandé un appel d'offres sur SÉ@O pour l'achat en crédit-bail d'un camion incendie neuf ;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée par l'Arsenal ;

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE l'offre de la compagnie l'Arsenal pour la fourniture d'un camion incendie Freightliner 2018, modèle M2-106, au montant de 344 140 \$, plus taxes, soit acceptée.

QUE la présence dudit camion soit répartie entre les casernes de Saint-Émile-de-Suffolk et Lac-des-Plages, de façon équitable.

QUE monsieur Denis Dagenais, Directeur général de la Municipalité de Lac-des-Plages, soit mandaté comme cosignataire avec madame Danielle Longtin, Directrice générale de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk, au crédit-bail du camion incendie, pour le service d'incendie Saint-Émile-de-Suffolk et Lac-des-Plages.

Adopté

2018-09-177 APPEL D'OFFRES POUR UN TRACTEUR USAGÉ

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-08-162 mentionnant qu'un appel d'offres fasse état de l'achat d'un tracteur d'une puissance minimale de 85 h.p., usagé d'au plus trois ans, et munis des équipements nécessaires ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les critères de cet appel d'offres ;

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QU' la résolution numéro 2018-08-162 soit modifiée en indiquant qu'il doit s'agir d'un tracteur d'au plus 6 ans d'âge ou d'un maximum de 1 500 heures travaillées, avec un minimum de 85 h.p. mesuré à la prise de force.

Adopté

2018-09-178 JEUX D'EAU - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

CONSIDÉRANT que la municipalité est admissible à une subvention dans le cadre du programme sur la Politique de soutien aux projets structurants, auprès de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater une personne pour déposer la demande de subvention pour le projet de jeux d'eau dans le parc municipal ;

Il est proposé par M. Normand Jolicoeur

QUE monsieur Louis Venne, Maire, soit mandaté à compléter la demande d'aide financière pour l'achat et l'installation de jeux d'eau dans le parc municipal, et qu'il soit autorisé à signer tout document en conséquence.

Adopté

2018-09-179 CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET SUR LE CONTROLE DES INSECTES PIQUEURS

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de procéder à un projet sur le contrôle des insectes piqueurs ;

CONSIDÉRANT les sommes impliquées et de la méthode à privilégier pour le mode de tarification à adopter par règlement ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QU' une consultation publique soit organisée pour connaître l'avis des citoyens dans la réalisation de ce projet sur le contrôle des insectes piqueurs.



QU' une invitation écrite soit envoyée à tous les propriétaires, de se présenter à l'hôtel de ville le 6 octobre 2018, pour répondre au sondage.

Adopté

2018-09-180 PETITS BONHEURS LDP - SUBVENTION

CONSIDÉRANT la demande de subvention au montant de 1 200 \$, déposée à la table du conseil par « Petits Bonheurs LDP » ;

CONSIDÉRANT que ledit organisme a déposé son état financier et ses activités à venir ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE la Municipalité de Lac-des-Plages verse une subvention, au montant de 1 200 \$, pour l'année 2018, à « Petits Bonheurs LDP ».

Adopté

2018-09-181 ACCÈS SÉCURITAIRES POUR LES CHEMINS LAC-LÉVESQUE ET CONRAD-SCHMIDT – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-12-182 demandant au Ministère des Transports de construire un élargissement à l'entrée sud du chemin Conrad-Schmidt et l'entrée du chemin du Lac-Lévesque ;

CONSIDÉRANT la réponse négative du Ministère des Transports, celui-ci jugeant que la situation actuelle est conforme aux normes de sécurité ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge, quant à lui, que l'entrée du chemin Conrad-Schmidt, à cause de la densité de la circulation et l'étroitesse de la chaussée, est dangereuse ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge, quant à lui, que l'entrée du chemin du Lac-Lévesque, à cause de la longueur de la voie de desserte, est dangereuse ;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages adresse une demande d'appui à la MRC de Papineau à l'effet de rendre les accès des chemins Lac-Lévesque et Conrad-Schmidt plus sécuritaires par la modification des infrastructures actuelles.

QU' un appui soit demandé auprès des municipalités de la MRC de Papineau.

Adopté

2018-09-182 DOSSIER - 7983077 CANADA INC

CONSIDÉRANT que les bâtiments sur le lot 5 152 048 sont laissés à l'abandon, délabrés, les planchers sont pourris et pouvant créer un danger pour les personnes ;

CONSIDÉRANT que les pourparlers entre le propriétaire du 7983077 Canada inc et les membres du conseil n'ont rien donné ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages mandate M^e Rino Soucy à procéder à l'envoi d'une injonction à 7983077 Canada inc à l'effet de démolir les bâtiments sur le lot 5 152 048.

Adopté

2018-09-183 DOSSIER - 356 CHEMIN DU LAC-DE-LA-CARPE

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 356, chemin du Lac-de-la-Carpe, ont coupé des arbres sur le lot 5 151 979, propriété de la Municipalité de Lac-des-Plages ;

CONSIDÉRANT que la coupe d'arbres était déjà débutée lors de l'acquisition du 356, chemin du Lac-de-la-Carpe, par les propriétaires actuels ;

CONSIDÉRANT que les nouveaux propriétaires ont effectué un reboisement en compensation des arbres coupés ;

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages accepte le reboisement effectué sur le lot 5 151 979 par les propriétaires du 356, chemin du Lac-de-la-Carpe, en compensation de la coupe d'arbres effectuée précédemment.

Adopté



RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en août 2018, pour étude et considération.

2018-09-184 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QUE le paiement des comptes payés au montant de 29 414,99 \$, apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 233 812,81 \$, apparaissant à la liste datée du 11 septembre 2018 soit approuvé.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

2018-09-185 LEVÉE DE LA SÉANCE

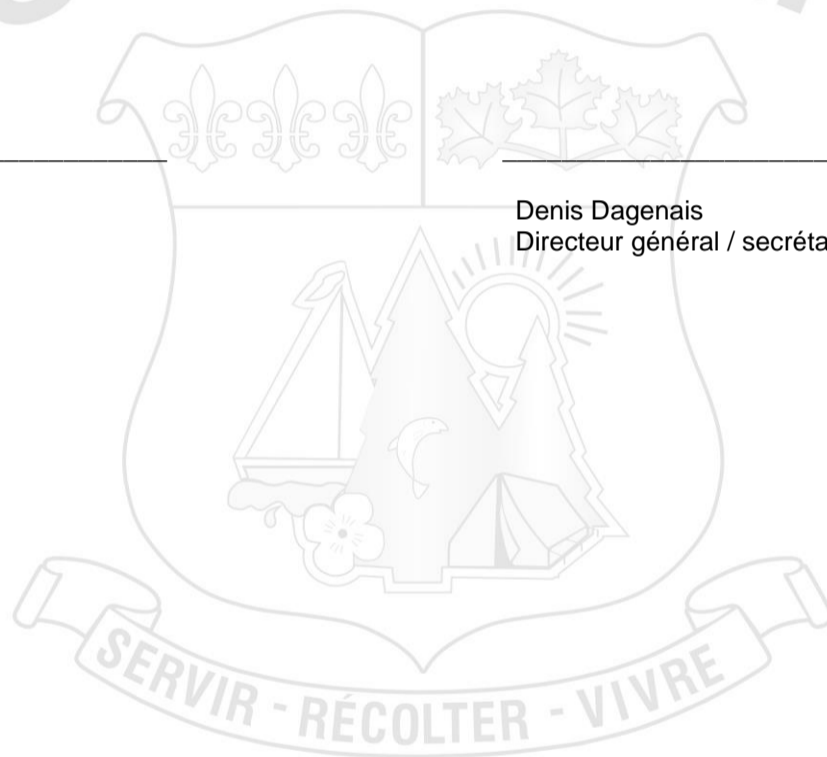
Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 25.

Adopté

Louis Venne
Maire

Denis Dagenais
Directeur général / secrétaire-trésorier



LAC-DES-PLAGES